

1. Record Nr.	UNINA9910466469203321
Autore	Gerlache Alain
Titolo	La Belgique pour debutants, 2014 : le labyrinthe belge : guide pratique // Alain Gerlache [and five others]
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : La Chartre Professional Publishing, , [2015] ©2015
ISBN	2-87403-377-4
Descrizione fisica	1 online resource (494 p.)
Disciplina	349.493
Soggetti	Law - Belgium Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Includes index.
Nota di contenuto	Couverture; Page de titre; Introduction; 1ere Partie les principes generaux du droit public belge; I. La constitution: fondement du droit public belge; A. La naissance de la Belgique; B. Qu'est-ce qu'une constitution?; II. Les caracteristiques de l'Etat belge; A. La separation des pouvoirs; B. La Belgique est une monarchie; C. La Belgique est une democratie representative et parlementaire; D. La Belgique est un Etat de droit; III. Les evolutions essentielles depuis 1830; A. Une societe changeante; B. La Belgique possede quatre regions linguistiques; C. La Belgique est un Etat federal D. La Belgique est un Etat a vocation socialeE. Vers un ordre juridique international; IV. La hierarchie des normes juridiques; A. Differentes instances ont le pouvoir d'edicter des normes; B. La hierarchie des normes juridiques; C. Le caractere contraignant de la hierarchie des normes juridiques; 2e Partie l'autorite federale; I. Le pouvoir legislatif; 1. La composition du pouvoir legislatif; A. Le pouvoir legislatif est constitue de trois branches; B. Caracteristiques des elections; C. Composition de la chambre des representants; D. La composition du Senat E. La repartition en groupes linguistiques2. Les competences du pouvoir legislatif; A. Apercu des competences; B. Fonction normative: l'elaboration des lois; C. L'approbation des traites internationaux; D. Controle du gouvernement federal; E. L'enquete parlementaire; F.

Modification de la constitution; 3. Methode de travail du pouvoir legislatif; A. Comment les lois sont-elles elaborees?; B. L'initiative: proposition ou projet; C. Examen par le Parlement; D. Comment le vote se deroule-t-il?; E. La sanction, la promulgation et la publication; F. Comment les lois sont-elles elaborees: resume
G. Majorite specialeH. La procedure de la sonnette d'alarme; 4. Methode de travail du legislature en tant que pouvoir constituant; 5. Le statut des parlementaires; A. Duree de la fonction; B. Les immunités parlementaires; II. Le pouvoir executif; 1. Composition du pouvoir executif; A. Le Roi nomme les ministres et les secretares d'Etat; B. La formation du gouvernement en pratique; 2. Les competences du pouvoir executif; A. Generalites: competences d'attribution; B. L'execution des lois; C. Determination et execution de la politique nationale; 3. La methode de travail du pouvoir executif
A. Le conseil de la couronne, le conseil des ministres et le cabinet restreint de politique generaleB. L'administration federale; C. Comment les decisions du pouvoir executif sont-elles elaborees?; 4. Le statut des membres du pouvoir executif; A. Le statut du Roi; B. Le statut des ministres et secretares d'Etat; III. Le pouvoir judiciaire; 1. Composition des juridictions; A. Quatre types de cours et tribunaux; B. Les ressorts des cours et tribunaux; C. La composition des cours et tribunaux; D. Le ministere public: la magistrature debout; 2. Les competences des juridictions
A. Description generale

Sommario/riassunto

Presentation du paysage politique et administratif en BelgiqueLa sagesse populaire le dit : nous aimons mieux ce que nous connaissons mieux. Or, qui ne s'est jamais ouvert sur la complexite des rouages de l'Etat belge ? Sur l'incapacite d'en expliquer simplement les structures, voire meme d'en comprendre les principes ? Ou trouver de l'aide ? Ici et maintenant, avec La Belgique pour debutants.Ce guide indispensable repond a une demarche citoyenne : mener precisement le lecteur au travers du labyrinthe que constitue le fonctionnement des administrations et institutions belges.Redigee par des t
